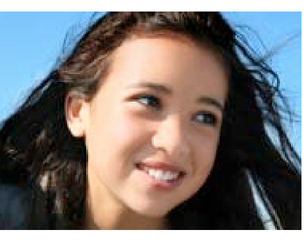






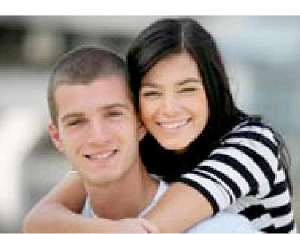


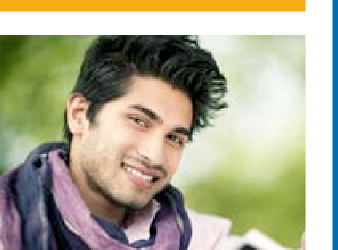
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2015



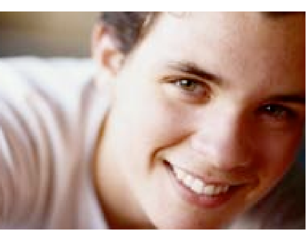
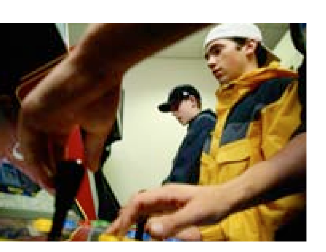
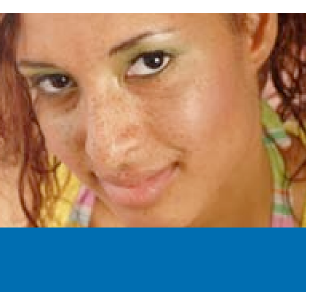
Pour soutenir l'**orientation** et l'**insertion professionnelle** des **jeunes**













Soutenez le **CIDJ** dans ses **missions**

La réforme de la taxe d'apprentissage est inscrite dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. L'un des objectifs de cette réforme est d'accompagner le développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage. Dans le cadre de ses missions, le CIDJ assure la promotion de l'apprentissage et valorise cette voie d'orientation, gage d'une meilleure insertion professionnelle, auprès des jeunes.

En qualité **d'organisme d'information sur l'orientation scolaire et professionnelle**, le CIDJ est habilité à recevoir 26 % de l'ensemble du hors quota de la taxe d'apprentissage, au titre des activités complémentaires.

Grâce à la **taxe d'apprentissage**, le **CIDJ** développe ses services en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, qu'il accompagne de la vie scolaire à la vie active dans une démarche d'**orientation « tout au long de la vie »** : découverte des métiers, parcours de formation, élaboration du projet professionnel, conseils en recherche de stages et d'emploi, mobilité...

En versant une part du hors quota de votre taxe d'apprentissage 2015 au CIDJ, vous lui apportez le soutien indispensable à son développement et à la pérennité de ses missions et vous contribuez ainsi à l'accès des jeunes à l'autonomie.

Merci d'avance de votre confiance.

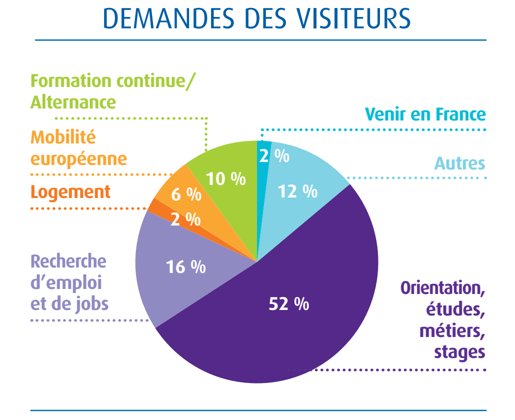
Philippe SALLES
Directeur général

d’orientation et d’insertion des jeunes

Le CIDJ, association loi de 1901**, soutenu par l’État, la Région Ile-de-France et la Mairie de Paris, accueille et accompagne gratuitement les jeunes à Paris** au 101 quai Branly dans le 15e.

Des services sur place ou à distance

- Entretiens personnalisés avec des conseillers.
- Ateliers collectifs thématiques.
- Accompagnement à la recherche d’emploi.
- Informations sur l’Europe et le service volontaire européen (SVE).
- HandiJeunes : dispositif d’aide à l’orientation et à l’insertion des jeunes handicapés.
- Des journées orientation et emploi, job dating et alternance dating.
- Un site internet : **www.cidj.com** « Toute l’info pour agir ».



Des services spécialisés avec les partenaires présents au CIDJ











- Informations sur la création d’entreprise.
- Offres de jobs et d’emploi.
- Consultation juridique généraliste gratuite.
- Conseils pour la recherche de logement.
- Informations sur l’apprentissage et les formations en Ile-de-France.



Forum handicap-alternance

Le CIDJ, c’est aussi

Des publications de référence :

- Actuel-Cidj, l’encyclopédie pratique, et le site professionnel www.actuel-cidj.info utilisés par des milliers de structures d’information, d’orientation et d’insertion.
- Les Cartes Métiers pour découvrir 200 métiers accessibles sans diplôme.
- Le guide des secteurs qui recrutent avec 24 fiches secteurs et plus de 280 métiers porteurs.

Un centre de formation pour les professionnels de l’accueil, de l’information, de l’orientation, de l’insertion, de l’emploi…









Comment verser votre taxe au CIDJ ?

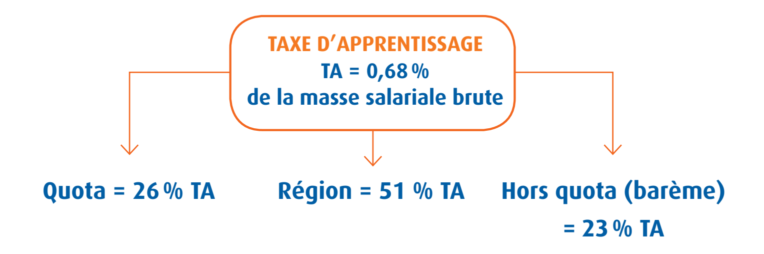
Par l'intermédiaire d'un organisme collecteur,
avant le 1er mars 2015

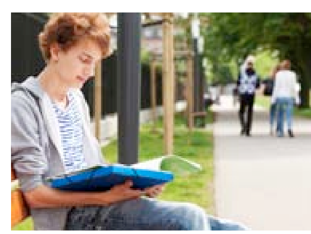
N'oubliez pas qu'il s'agit du seul impôt pour lequel vous pouvez décider des bénéficiaires.

Vous avez la faculté d'attribuer au CIDJ, habilité à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie « activités complémentaires » VS/OSP (Vie scolaire, Orientations scolaires et professionnelles), une partie du montant de la taxe due au titre du barème ou hors quota dans la limite de 26 % de celui-ci.

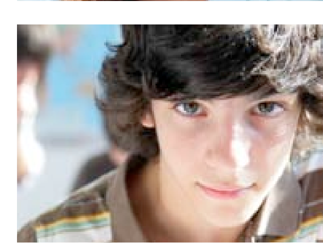
Le CIDJ est une association habilitée OSP figurant sur le site officiel de la préfecture de Paris - Ile-de-France à la rubrique « activités complémentaires ».

La taxe d'apprentissage : mode d'emploi









Sur le formulaire de déclaration de la taxe d'apprentissage de votre organisme collecteur, indiquez le CIDJ comme bénéficiaire et précisez le montant du versement (plafonné à 26 % de l'ensemble du barème de votre taxe d'apprentissage) à la rubrique « activités complémentaires ». Si cette rubrique ne figure pas sur le formulaire, vous pouvez l'ajouter dans les cases réservées au « hors quota ». Votre OCTA peut également réaliser cette opération selon vos instructions.



NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
101, quai Branly – 75740 Paris Cedex 15 - www.cidj.com

Votre contact au CIDJ : **Danièle DURAND**
danieledurand@cidj.com – 01 44 49 12 20

Merci de votre soutien

